

Direction Générale des Services

SG/A-2023-43

Document mis en ligne le 20 décembre 2023 sur le site internet de la commune de Libourne

**ARRETE**  
**DU MAIRE DE LIBOURNE**  
**DELEGATION DE SIGNATURE**  
**à Madame Jeanne Etcheverry**

Le Maire de Libourne,

Vu l'article R. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection de Monsieur Philippe BUISSON, Maire de Libourne, en date du 25 mai 2020,

Vu les délibérations portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du conseil municipal en date du 25 mai 2020 et du 28 juin 2023,

Vu le contrat n° RH 2023-0268 en date du 3 février 2023 à durée indéterminée de Madame Jeanne ETCHEVERRY au poste d'assistante de la direction générale des services,

Considérant que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, donner par arrêté délégation de signature à un ou plusieurs agents communaux pour l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux, la délivrance des expéditions de ces registres, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures,

Considérant que pour le bon fonctionnement de l'administration municipale, il y a lieu de procéder à une délégation de signature.

**ARRETE**

**Article 1 :** Madame Jeanne ETCHEVERRY, assistante du Directeur Général des services, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, reçoit délégation pour :

- l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux,
- la délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés municipaux et la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet.

**Article 2 :** Cette délégation de signature est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Maire et subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

**Article 3 :** La Direction générale des services et le responsable du service de gestion comptable de Coutras sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié sur le site internet de la commune de Libourne.

Fait à Libourne

Le **19 DEC. 2023**

Philippe BUISSON,  
Maire de Libourne



Publié le 20 décembre 2023

Ampliations transmises à :

- Monsieur le Maire,
- Monsieur Vincent BEAUPERTUIS,
- Service de gestion comptable de Coutras,
- Direction administrative et financière.

SPECIMENS DE SIGNATURE  
Madame Jeanne ETCHEVERRY

Signature :



Paraphe :

JE



2023.12.19 - 1